

Ehpad des Blés d'or : le conseil municipal privilégie une reprise de gestion par le CCAS

Le maire a présenté une motion de soutien à la candidature du CCAS pour reprendre la gestion de l'Ehpad des Blés d'or, lundi 20 mai, lors du conseil municipal. Un principe approuvé à l'unanimité.

À l'occasion de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et déplacement (Plui HD) de Grand Chambéry, la gestion de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) des Blés d'or était au cœur des débats, lundi 20 mai, lors du conseil municipal.

Le maire, David Dubonnet, a

présenté la motion de soutien à la candidature du centre communal d'action sociale (CCAS) de Barberaz pour la gestion de l'Ehpad des Blés d'or.

Situé sur la commune de Saint-Baldoph, l'établissement était géré par le Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) depuis sa création en 1987. Syndicat qui n'est désormais plus habilité à gérer l'Ehpad au titre du code de l'action sociale et des familles. Les discussions partagées à l'occasion de multiples réunions ont conduit les maires des communes membres du Sivu, ainsi que leurs représentants à étudier les principales hypothèses suivant



Le conseil municipal a rendu un avis positif sur la candidature du CCAS pour la reprise de gestion des Blés d'Or. Photo Le DL/G.B.

tes : gestion par un CCAS, par le centre hospitalier Métropole Savoie, par une association ou fondation privée. Sollicité, le centre de gestion de la Savoie a entériné la faisabilité d'un transfert à un CCAS, afin de conserver une gestion publique locale

et garantir les conditions et qualités reconnues de longue date à l'établissement, en faveur des résidents et de leurs familles.

Dans ce contexte, à défaut d'autre candidature, le CCAS de Barberaz envisage de soumettre sa candidature pour re-

prendre la gestion de l'Ehpad à compter du 1^{er} janvier 2020, après dissolution du Sivu par le préfet. Les modalités de cette candidature sont en cours de définition et seront présentées au CCAS décisionnaire.

Aussi, après en avoir délibéré et compte tenu du retrait de la conseillère départementale Nathalie Laumonier pour raison d'éthique et de Jean-Pierre Coudurier qui craint que la solution ne soit pas assez solide, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le principe de candidature du CCAS de Barberaz à la reprise de gestion des Blés d'or.

G.B.